



**PAR COURRIEL**

[REDACTED]

Montréal, le 22 janvier 2016

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2016-001D**

[REDACTED]

Nous faisons suite à votre demande du 5 janvier dernier dans laquelle vous nous demandez s'il est possible de bénéficier de la carte (SAQ Inspire) sans devoir fournir vos renseignements personnels.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la SAQ a mis sur pied ce programme pour récompenser ces clients mais également pour mieux connaître leurs goûts et leurs habitudes de consommation. Ce programme, gratuit et facultatif, permet, non seulement, d'échanger des points contre des réductions et d'autres avantages mais aussi il offre une grande variété de promotions et de services tels que des offres et des contenus personnalisé (dont l'offre promotionnelle sur l'anniversaire du client-membre du programme), des invitations à des dégustations, des ateliers et des événements. Ainsi, en participant au programme, le membre consent et autorise la SAQ à recueillir, à collecter, à analyser, à utiliser et à conserver des renseignements personnels à son sujet, sur ses goûts, ses préférences, ses transactions d'achats et ses comportements de navigation sur les sites web de la SAQ conformément à l'engagement de la SAQ contenue dans sa politique de confidentialité. Nous vous assurons que la SAQ est soucieuse de protéger les renseignements personnels de chacun de ses clients et le programme SAQ Inspire est conforme aux exigences légales contenues dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Par ailleurs, la Loi sur la SAQ, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques et les conditions et modalités du programme SAQ Inspire obligent la SAQ à s'assurer que seules les personnes physiques âgées de dix-huit (18) ans et plus peuvent s'inscrire et participer à ce programme qui touche à la consommation de boissons alcooliques.

Malheureusement, le client ne désirant pas fournir ces informations ne pourrait pas bénéficier des avantages offerts par le programme SAQ Inspire et, dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.


Enfin, vous devez savoir que le membre a le plein contrôle de ses informations. Ainsi, un membre peut retirer son consentement à recevoir des communications électroniques, en tout temps, en modifiant ses préférences de communication ou en cliquant sur le lien Désabonnement inclus au bas des communications électroniques.

... /

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



Également, un membre peut se désinscrire, en tout temps, du programme en faisant une demande par le biais du Centre de Relation Clientèle de la SAQ au 1 866 873-2020. Suivant une telle demande de la part du client-membre, le compte SAQ Inspire du client-membre sera immédiatement fermé et ses accès seront révoqués, les cartes du client-membre seront immédiatement désactivées et les points au compte seront annulés, sans autre formalité et sans indemnité.

Recevez,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information



Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC